



FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000

(Art R414-23 – I à III du code de l'environnement)

Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 11: «où trouver l'information sur Natura 2000 ?»). Il est à remettre avec votre déclaration.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

Pourquoi ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : **mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?**

Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, de vérifier l'absence de toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Un guide méthodologique «Évaluation des Incidences Natura 2000» est à votre disposition sur le site internet des services de l'état de la Loire-Atlantique.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) :

DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE

Commune et département :

NANTES, LOIRE ATLANTIQUE

Adresse :

DELEGATION DE CHATEAUBRIANT

Service Aménagement, Unité Voies Navigables et Milieux Naturels

3 QUAI CEINERAY 44041 NANTES

Téléphone : 02 40 79 47 56. Fax : 02 40 79 77 19

Email : emilie.roy@loire-atlantique.fr

Nom du projet :

CURAGE ET VALORISATION DES SEDIMENTS DU CANAL DE NANTES A BREST SUR LE SECTEUR DE QUIHEIX

PREAMBULE

Mon projet doit-il faire l'objet d'une évaluation d'incidences sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ?

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit se poser la question de savoir si **le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

Le guide méthodologique reprend la liste des sites Natura 2000 de la Loire-Atlantique.

Le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 met en œuvre le dispositif réglementaire consistant en l'élaboration de listes : liste nationale, liste de la Préfecture Maritime Atlantique et 1 liste locale ; et précisant les différents programmes et projets devant être soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.

- Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, l'évaluation est terminée

Mon projet relève d'une de ces listes, vous devez continuer l'évaluation :

Liste nationale : item n°

Liste Préfecture Maritime Atlantique : item n°

Liste locale 1, Article 2 ; item n° 3 [Les plans de gestion et les programmes pluriannuels d'entretien et de gestion des cours d'eau visés à l'article L 215-15 du code de l'environnement, dès lors qu'il concerne tout ou partie d'un site](#)

ETAPE 1 Mon projet et NATURA 2000

1-1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemples : canalisation d'eau, création d'un pont, manifestation sportive ou culturelle (à préciser : piétons, VTT...), mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, , etc...).

Le projet de curage du Canal de Nantes à Brest nécessite de définir des zones de stockage qui recevront les sédiments et matières extraites du Canal.

Les sédiments extraits du canal sont assimilables à de la terre arable. Un programme d'analyses des sédiments et d'analyses complémentaires comprenant l'évaluation de la réactivité chimique, des analyses agronomiques et essais en chambre de culture ont été réalisés sur les sédiments par Terra Innova. Basé sur les travaux déjà réalisés dans ce domaine, ainsi que des discussions avec le groupe de travail relatif à la valorisation des sédiments en milieu agricole porté par le CEREMA et le BRGM, il a permis de vérifier l'absence d'impact de la valorisation des sédiments sur les sols, les cultures et la nappe phréatique.

Quatre zones de stockage ont été identifiées et seront réparties entre Nort-sur-Erdre et Saint-Nicolas-de-Redon sont localisées tout au long du Canal. Une de ces zones se situe sur la commune de Nort-sur-Erdre au lieudit Quiheix.

Sur la zone de dépôt et de ressuyage, la terre végétale sera décapée sur 20 à 30 cm puis placée autour de la zone de stockage. Le terrassement de cette zone sera en pente jusqu'à un exutoire. Un complexe drainant sera mis en place au fond de la plateforme. Une fois les matériaux ressuyés, la matière sèche sera revalorisée en agriculture.

Les éléments présents sur la plateforme sont en matière bio dégradable (à plus ou moyen terme = 36 mois) et seront laissés sur place. Le site sera nivelé de manière à retrouver la topographie originelle du terrain.

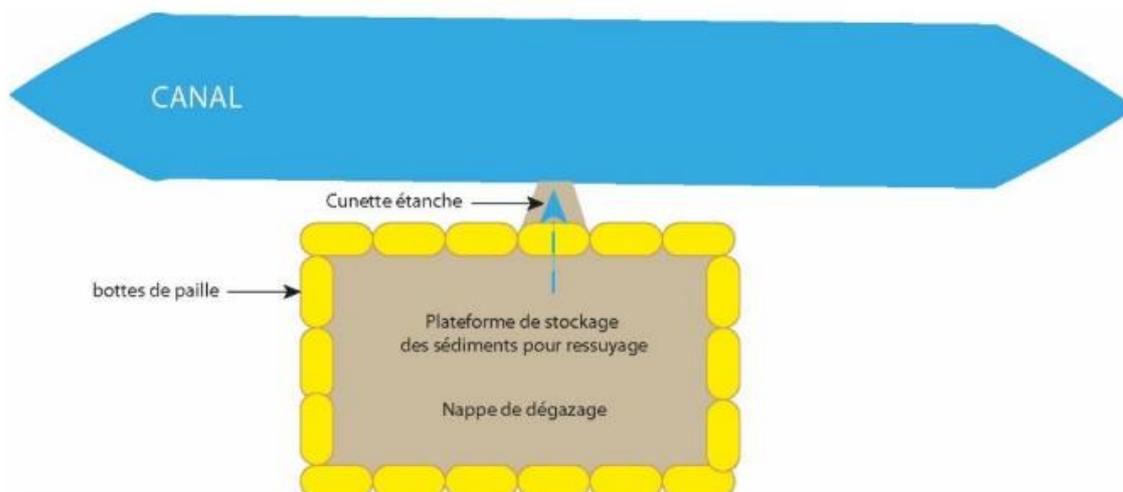


Figure : Principe de curage et de stockage

b. Localisation et cartographie

Joindre une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la (des) commune(s) : **NORT SUR ERDRE** N° Département : **44**

Lieu-dit : **QUIHEIX parcelle XT45 et XT42 (en partie)**

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : **SIC - FR5200624 - Marais de l'Erdre**

n° de site(s) : **ZPS - FR5212004 - Marais de l'Erdre**

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR52----)

A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR52----)

...

Lien internet : <http://www.geoportail.fr>

c. Étendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

1-Emprises au sol de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : **2500** (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

temporaire (ex : phase chantier)

< 100 m²

de 1 000 à < 10 000 m² (1 ha)

de 100 à <1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

permanente :

< 100 m²

de 1 000 à < 10 000 m² (1 ha)

de 100 à <1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

Surface totale :

< 100 m²

de 1 000 à < 10 000 m² (1 ha)

de 100 à <1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

2- Longueur (si linéaire impacté) : **550** (m)

3- Nombre de participants : Nombre de spectateurs :

4- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention génèrera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, balisage de manifestations, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

.....

.....

.....

.....

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

1- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

2- Durée précise si connue : (jours, mois) Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois **1 mois à < 1 an** de 1 an à < 5 ans permanent

3- Période ou date précise si connue

Ou période approximative en cochant la (les) case(s) correspondante(s) :

Printemps

Automne

Été (fin)

Hiver

4- Fréquence :

unique

chaque mois

chaque année

autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase de préparation et/ou d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Le chantier pourra générer des bruits liés à la fois au curage et à la réalisation de la plate forme de stockage (vasière). Ces mêmes engins émettront des gaz d'échappement.

L'eau de ressuyage des sédiments qui seront stockés sur la plate-forme de stockage, sera redirigée vers le canal.

Toutes les mesures seront prises, lors de la phase de travaux, pour éviter le transfert de boutures des espèces exotiques envahissantes du canal dans l'Erdre.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : **non connu avant consultation des entreprises** (en TTC) ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à < 100 000 €

de 5 000 à < 20 000 €

> à 100 000 €

1-2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est la zone pouvant être impactée par le projet et concernée par la nature du projet et par les milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Prélèvements d'eau
- Prélèvements d'autres ressources naturelles (à préciser : granulats, terres végétales...)**

Curage des sédiments du canal

Pistes de chantier, circulation

- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

Poussières, vibrations

Pollutions possibles

- Déchets consécutifs à une manifestation (ex : signalétique, déchets plastique...)
- Piétinements

Bruits

- Autres incidences

Au regard de ces questions, expliquer la zone d'influence que vous avez déterminée :

Compte tenu des différentes nuisances potentielles pour l'environnement décrites pour ce chantier, il convient de retenir celle du bruit comme étant celle qui pourrait avoir la plus grande influence sur le milieu et les espèces. Aussi, il est proposé de définir une zone tampon de 100 m autour de la zone concernée.

Conclusions ETAPE 1

Cette zone d'influence se superpose-t-elle en tout ou partie avec un périmètre d'un site NATURA 2000.

- Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusions générales »
- Oui . Il est nécessaire de compléter les parties suivantes**

ETAPE 2

Incidence(s) potentielle(s) de mon projet

2-1 État des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

2-1-1 USAGES des espaces terrestres ou marins :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

Prairie de pâturage / fauche

Culture (à préciser) : maraichage, blé, maïs....

Chasse

Pêche

Conchyliculture

Sport & Loisirs (VTT, Randonnée,...)

Sylviculture

Plage / Dune

Perturbations diverses (inondation, incendie...)

Construite (ex : parking) :

Non naturelle (ex : dépôt) :

Autre (préciser l'usage)

Aucun

Commentaires :

2-1-2 MILIEUX NATURELS ET ESPECES présents sur la zone d'influence :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction des documents à votre disposition (Documents d'objectifs, cartographie des habitats et des espèces...), et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Définitions :

Le Document d'Objectifs (DOCOB) définit, pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre. Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage (COFIL). Il est validé par le préfet.

Espèce d'intérêt communautaire (Définition juridique) :

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propres à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive «Habitats, faune, flore» et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive «Habitats, faune, flore» et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Habitat naturel d'intérêt communautaire :

Un habitat naturel d'intérêt communautaire est un habitat naturel, terrestre ou aquatique, en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des neuf régions bio géographiques et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire :

Habitat ou espèce en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalé par un * dans les annexes I et II de la Directive «Habitats, faune, flor »).

Etat de conservation :

Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive «Habitats, faune, flore». L'état de conservation est défini en fonction de l'aire de répartition, de la surface occupée, des effectifs des espèces et du bon fonctionnement des habitats. L'état de conservation peut être favorable, pauvre ou mauvais.

Lien internet :

http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=537

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE DE MILIEUX NATURELS		En cas de présence d'habitats d'intérêts communautaires, les nommer et préciser s'ils sont prioritaires
Milieux ouverts ou semiouverts	Pelouse	
	Pelouse semi-boisée	
	Lande	
	Autre :.....	

Milieux forestiers	Forêt de résineux	
	Forêt de feuillus	
	Forêt mixte	
	Plantation	
	Autre :.....	
Milieux rocheux	Falaise	
	Affleurement rocheux	
	Grotte	
	Éboulis	
	Bloc	
	Autre :.....	
Zones humides	Fossé	
	Cours d'eau	Canal et Berge (contre halage) du Canal de Nantes à Brest
	Étang	
	Tourbière	
	Gravière	
	Prairie humide	
	Autre :.....	
Milieux littoraux et marins	Falaise et récif	
	Grotte	
	Herbier	
	Plage et banc de sable	

	Dune	
	Vasière	
	Lagune	
	Autre :.....	
Autre type de milieu	Tunnel	
	Autre :.....	

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

GROUPES D'ESPÈCES	Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Lézard vert	Susceptible de se reproduire dans les haies à proximité de la plate-forme de ressuyage, mais pas susceptible d'utiliser la culture comme habitat d'alimentation ou alors de façon occasionnelle
Crustacés		
Insectes	Lucane cerf volant Grand capricorne	Espèces patrimoniales potentiellement présentes dans les vieux arbres feuillus affaiblis
Mammifères marins		

Mammifères terrestres	Chiroptères sp	Groupe présent, pouvant parcourir le canal comme aire d'alimentation
	Loutre d'Europe	Mammifère semi-aquatique pouvant parcourir le canal (axe de déplacement vers les marais). Absence d'épreinte.
Oiseaux	Pic noir	Aucune présence de loge détectées à proximité
	Milan noir, Milan royal	Pas de nidification avérée à proximité.
	Tourterelle des bois	Susceptible de se reproduire dans les haies à proximité de la plate-forme de ressuyage, mais pas susceptible d'utiliser la culture comme habitat d'alimentation ou alors de façon occasionnelle
Plantes		
Poissons		

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : [Vue d'ensemble des parcelles XT45 et ST42 en partie sur la commune de Nort-sur-Erdre](#)

Photo 2 : [Vue de l'emplacement de la future plate-forme de ressuyage](#)

Photo 3 :

Photo 4 :

Photo 5 :

Photo 6 :

2-2 Incidences potentielles du projet

On pourra se référer au tableau de synthèse des incidences potentielles des différents types d'activités avec exemples (cf : Guide méthodologique)

Exemples : retournement de prairie, manifestation, sentier de randonnée, construction.....

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Réversible

Irréversible

La création d'une plate-forme de stockage temporaire provoquera effectivement la disparition temporaire d'un habitat artificiel (culture).

Les sites étant des parcelles de grande culture intensive, ils ne correspondent pas à un habitat d'intérêt communautaire.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Réversible

Irréversible

Au vu des connaissances actuelles, aucune espèce d'intérêt communautaire ne semble être impactée par la disparition temporaire de cette parcelle cultivée.

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...): **Réversible** Irréversible

Les bruits générés par le matériel et les engins durant la phase de travaux peut ponctuellement et temporairement avoir une incidence sur le comportement de certaines espèces.

Effets cumulés avec mes autres projets antérieurement déclarés :

Non

Oui

A préciser :

Conclusions ETAPE 2

Ces incidences potentielles présentent-elles des effets significatifs (rappel : projet pouvant porter atteinte aux objectifs de conservation du site) ?

Non. Vous pouvez passer à la partie 6 « Conclusions générales »

Oui. Il est nécessaire de compléter la partie suivante

ETAPE 3 - Effets significatifs

Mesures prises pour atténuer ou supprimer les incidences (dégradation, perturbation ...)

Il appartient au porteur du projet de proposer les mesures de correction ayant pour objectif d'atténuer ou supprimer les effets (ex : déplacement du projet d'activité, réduction de son envergure, utilisation de mesures alternatives...)

- Exposé argumenté des mesures :

Le curage du canal et la création de plate-forme de ressuyage, puis la valorisation des sédiments de manière agricole, provoquera bien la destruction d'un habitat anthropisé (parcelle cultivée : maïs) mais cette intervention n'est que temporaire et les parcelles seront remises en état après le projet.

Par ailleurs, en avril 2023, un inventaire a été réalisé sur ce site correspondant à une culture de maïs et aucune espèce végétale protégée et/ou menacée n'a été relevée. L'habitat ne représente pas d'enjeu particulier.

Les travaux sont malgré tout susceptibles d'engendrer des incidences sur les espèces fréquentant les sites Natura 2000 (zone d'incidence). Cependant, ces incidences seront temporaires et auront lieu en dehors des périodes sensibles de reproduction des espèces, avec des périodes de travaux réalisés en fin d'été et à l'automne (dépôt des sédiments sur le site de ressuyage), et début avril (valorisation des sédiments sur la parcelle). Les travaux de valorisation des sédiments peuvent être assimilés à des travaux agricoles classiques (amendements des sols).

Aucune espèce pouvant nidifier de manière précoce en avril au sein du site de dépôt, comme l'alouette des champs, n'a été identifiée.

Les bordures de ces sites, où des haies sont présentes, seront préservées ce qui évitera donc d'impacter des individus en période de nidification précoce comme le tarier pâtre ou l'alouette lulu. De nombreux habitats de report sont présents autour du site.

Le projet n'est donc pas susceptible de générer d'incidences notables sur les espèces d'intérêt communautaire hivernantes, migratrices ou nicheuses.

Concernant les bruits générés par le matériel et les engins durant la phase des travaux, cela pourrait ponctuellement avoir une incidence sur certaines espèces, néanmoins, le chantier a été organisé pour pouvoir se faire de jour, durant la saison automnale afin de réduire au maximum les risques de dérangement, notamment de l'avifaune.

De plus, dans le cadre des marchés passés par le Département, les entreprises sont tenues de disposer d'engins et machines aux normes en vigueur (respectant les seuils de bruit et de pollution prévus par la loi) et doivent équiper tous les véhicules qui le nécessiteraient d'équipements anti-pollution en cas de fuite d'hydrocarbure (boudins, couvertures et barrages absorbants,...).

Conclusions générales

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il toujours susceptible d'avoir des effets significatifs dommageables pendant ou après sa réalisation, ou pendant la durée de la validité du document de planification, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre (voir le guide méthodologique). Le projet ne pourra être autorisé que sous réserve de respecter des conditions particulières. Un dossier plus poussé doit être réalisé par le maître d'ouvrage. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :	Signature :
Le (date) :	Cachet :

Nb : Rappel des pièces à joindre :

- **Tous projets :**
 - Descriptif du projet
 - Carte de localisation précise du projet
 - Copie d'une carte IGN au 1/25 000e délimitant la zone d'influence du projet
 - Plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral...)
- **Projets impactant un site Natura 2000 :**
 - Carte de localisation approximative des milieux et des espèces
 - Photos du site (sous format numérique de préférence)

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Sur le site internet des Services de l'Etat en Loire-Atlantique :

- Sur le site internet Portail Natura 2000 : <http://natura2000.fr>

- Sur le site internet de la DREAL des Pays de la Loire : http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=259

- Sur le site Internet du Muséum National d'Histoire Naturelle : <http://www.mnhn.fr>

- Sur le site Internet de l'Atelier Technique des Espaces Naturels : <http://www.espaces-naturels.fr>

- Sur le site Internet du Conservatoire Botanique National de Brest : <http://www.cbnbrest.fr>

- Sur le site Internet du Forum des marais atlantiques : <http://www.forum-marais-atl.com>

- Sur le site Internet de l'Agence des Aires Marines Protégées : <http://www.aires-marines.fr>

- Sur le site Internet de Géoportail : <http://www.geoportail.fr>

- Sur le site Internet d'IFREMER : <http://www.ifremer.fr>

- Sur le site Internet d'Information Publique Environnementale : <http://www.toutsurlenvironnement.fr>

Annexes photographiques

Photo 1 : Vue d'ensemble des parcelles XT45 et ST42 en partie sur la commune de Nort-sur-Erdre

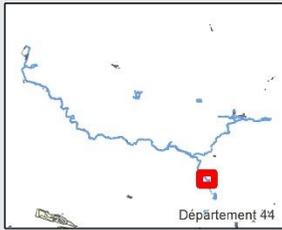


Photo 2 : Vue de l'emplacement de la future plate-forme de ressuyage





**Site de curage,
ressuyage et valorisation
des sédiments
du Canal
Quiheix**

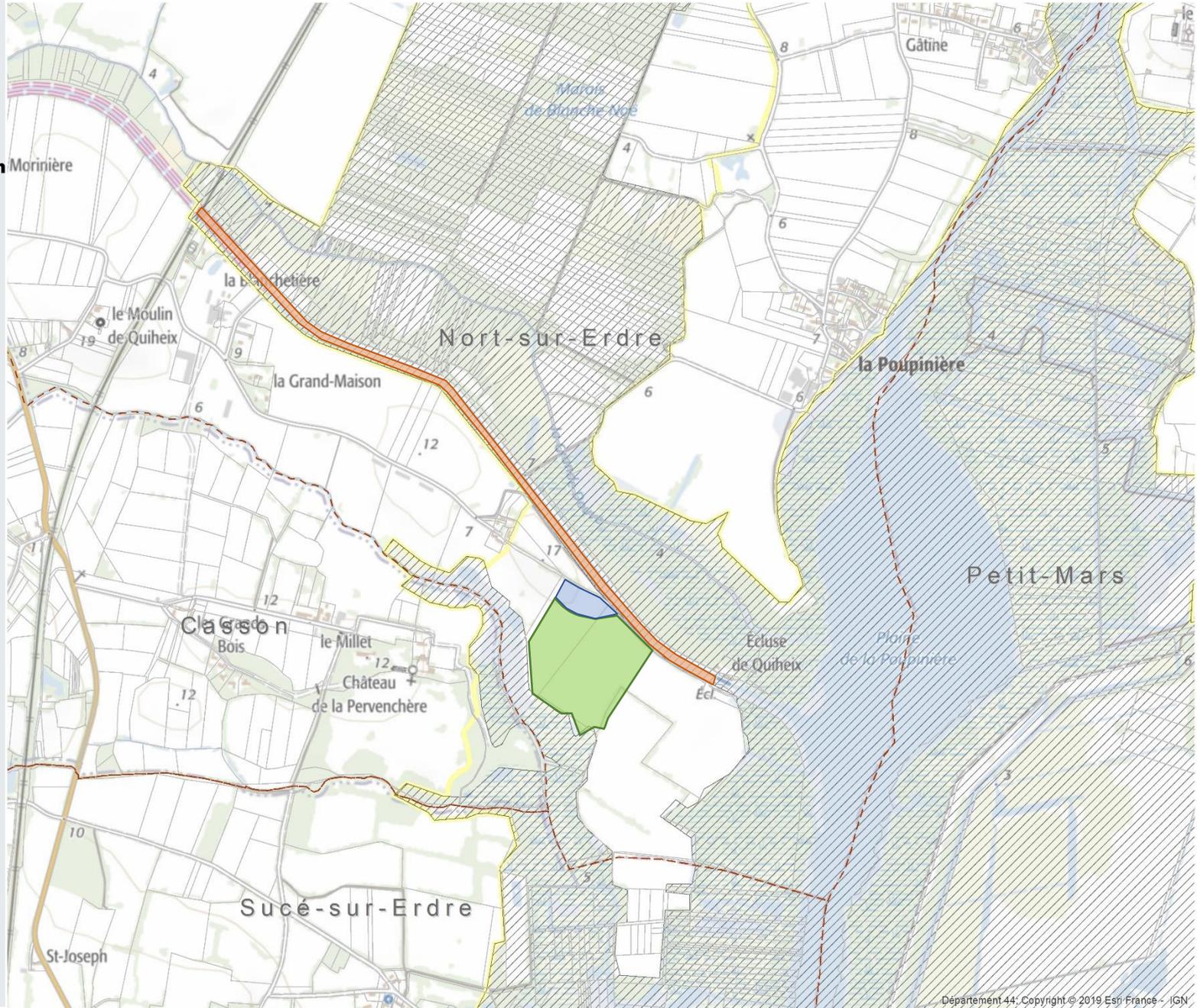


Légende

-  commune
-  ZSC
-  ZPS
-  Zone de curage
-  Site de ressuyage
-  Site de valorisation agricole

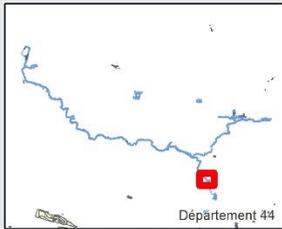
0250 Mètres


Cartographie © Janvier 2024
Réalisation : ER/UMN
Fonds de carte : IGN
Source des données : CD44





Site de curage, ressuyage et valorisation des sédiments du Canal Quiheix

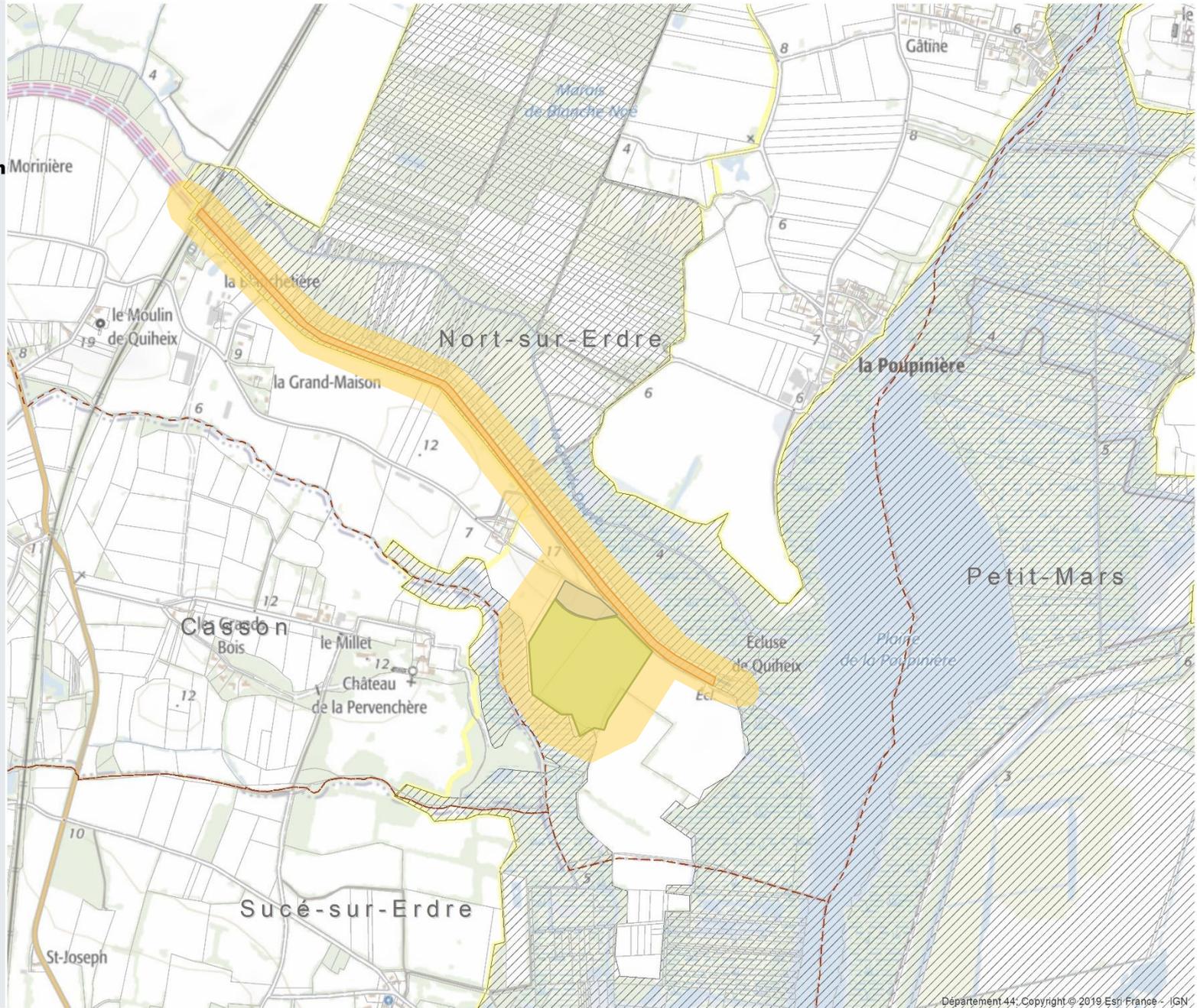


Légende

- commune
- ▨ ZSC
- ▭ ZPS
- Zone de curage
- Site de ressuyage
- Site de valorisation agricole
- Zone d'influence

0250 Mètres
1:50,000

Cartographie © Janvier 2024
Réalisation : EFR/UMN
Fonds de carte : IGN
Source des données : CD44



HABITATS ET ENJEUX DES SITES DE RESSUYAGE R1 ET DE DEPOT DEFINITIF D0

